

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-25-Faune <u>Avis sur le projet de liste rouge des mammifères terrestres</u>	Examen le 11 juin 2015	FAVORABLE à l'unanimité
---	---	--------------------------------

Exposé :

L'Observatoire Régional de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel de Bretagne (ORBPNB) a animé un groupe de travail issu du CSRPN dont l'objectif est d'élaborer un diagnostic biologique et écologique des espèces et des habitats permettant de les hiérarchiser dans le cadre de diverses réflexions sur des enjeux de conservation en Bretagne. Deux hiérarchisations sont ciblées en priorité :

- Hiérarchisation des espèces et des habitats par rapport au risque de disparition à court terme en Bretagne : c'est la liste rouge régionale ;
- Hiérarchisation de la responsabilité de la Bretagne en ce qui concerne l'état écologique régional des espèces et des habitats : c'est l'importance de la Bretagne dans la dynamique biogéographique nationale.

Tous les taxons ne peuvent être évalués selon la méthode de l'UICN qui requière un minimum de connaissances. Ainsi, dans une première phase 2013-2015, sont abordés les taxons pour lesquels une information existe et pour lesquels la méthode de l'UICN « Listes Rouges » est connue pour être opérationnelle : globalement les vertébrés et la flore vasculaire. 56 mammifères terrestres ont ainsi été évalués.

Rapport de Xavier Grémillet :

La rédaction de cette liste a bénéficié de la vaste et récente mobilisation de nombreux mammalogues. L'ensemble des observations a été trié par un collectif de naturalistes spécialistes de chaque espèce pour validation.

Cependant, quelle que soit la qualité et le niveau de collecte des données, il est impératif de garder à l'esprit que les écosystèmes ne sont pas statiques. En Bretagne, la pression des activités humaines est forte et leur impact sur les habitats et sur les espèces est indéniable.

Ainsi, certaines espèces ont disparu (Vison européen, classé RE), d'autres se sont raréfiées et sont cantonnées dans quelques « ghettos » (Castor), ou dans des îles (Crocidure des jardins) d'où leur classement EN. Néanmoins, d'autres ont recolonisées de vastes zones grâce aux politiques de protection (Loutre d'Europe), ou ont vu leurs populations se développer sur l'ensemble du territoire suite à des gestions cynégétiques (cervidés) ou à des perturbations écologiques (Renard).

D'autre part, l'introduction d'espèces exotiques (Vison américain, Ragondin, Rat musqué, etc ...) a un impact négatif majeur sur certaines espèces indigènes. Le caractère évolutif de l'impact de ces espèces introduites nécessite un suivi permanent des populations des espèces indigènes quel que soit leur statut légal du moment.

Ceci fait que toute Liste Rouge est par nature plus ou moins éphémère et nécessite une révision permanente pour permettre de réagir rapidement. La Liste Rouge qui nous est proposée répond aux critères de sélection en vigueur à ce jour.

Avis du CSRPN : Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 10 septembre 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao